

Adresse aux mères de 3 enfants et plus

Madame,

Vous êtes inquiète de la suppression prochaine du droit à départ anticipé des mères de 3 enfants ou plus.

Vous vous interrogez :

- Suis je concernée par cette réforme ?
- Dois je déposer ma demande avant le 31 décembre 2010 et partir le 30 juin 2011 ou ai-je intérêt à continuer plusieurs années ?

Lisez le texte suivant . Il devrait vous donner la réponse à votre première question.

Pour vous aider à répondre à la deuxième question, **remplissez les 2 questionnaires** et renvoyez les au Service retraite du Snetaa : 74 rue de la Fédération ou chez Jacques Crétel (jjcretel@wanadoo.fr ou 324 rue d'Aire 62400 Béthune)

Devant l'afflux important des dossiers, nous espérons pouvoir ainsi répondre à toutes.